

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

*VILLE DES ULIS*



Terre de talents

[WWW.LESULIS.FR](http://WWW.LESULIS.FR)

# SOMMAIRE

01. Introduction (p2)
02. Contexte (p4)
03. Les projets de la municipalité (p5)
04. Les résultats de l'exercice 2024 (p13)
05. La section de fonctionnement (p17)
06. La section d'investissement (p32)
07. L'endettement (p39)
08. Les ratios financiers (p43)



01

# Introduction

## Le Compte Financier Unique

Véritable engagement politique, la transparence voulue par la municipalité se traduit une fois de plus par le biais des informations données aux Ulissiennes et aux Ulisiens relatives à l'utilisation des crédits alloués à la réalisation des projets de la municipalité.

C'est dans ce cadre que cette présentation de l'exécution budgétaire 2025, vise à renforcer d'une part la communication vers le citoyen et d'autre part à sensibiliser les habitants aux questions budgétaires et financières de la ville sur l'année écoulée.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), anciennement dénommé compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir tous les enjeux.

Par ailleurs, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Ce rapport de présentation répond donc comme les années précédentes, à cette obligation et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2025.

L'exercice donne ainsi lieu, pour la troisième fois, à l'adoption du Compte Financier Unique, en lieu et place des précédents compte de gestion et compte administratif et ce depuis la mise en place de la nomenclature M57.

Cette expérimentation menée par la DGFIP et pour laquelle Les Ulis s'était portée volontaire en 2023 est devenue depuis la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens pour l'ensemble des communes.

Elle vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

# Le Compte Financier Unique

Au-delà de son rôle de communication et de transparence, le CFU permet de présenter les résultats de l'exercice, d'établir des ratios financiers, la situation de la dette et la capacité de désendettement de la commune. Il indique également l'évolution du produit fiscal et la structure de financement des investissements.

Par ailleurs, ces résultats définitifs tant en dépenses qu'en recettes pour les deux sections, peuvent être mis en corrélation avec les prévisions budgétaires adoptées lors du budget primitif. Ils permettent agilement d'appréhender la situation financière de la ville au 31 décembre 2025.

De plus, tout comme le budget, le CFU permet la transparence et la sincérité dans l'utilisation des fonds publics pour une lecture à destinations tant des citoyens que des élus. Basé sur la comptabilité communale et reprenant les éléments du compte de gestion du comptable public, il reflète la réalité financière de la collectivité en présentant les résultats d'exécution du budget primitif voté par le Conseil municipal.

En outre, à compter du CFU 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de présenter dans la maquette budgétaire un état annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique ». Ce dispositif, encadré par l'article 191 de la loi de finances pour 2024, introduit une nouvelle annexe au Compte Financier Unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », qui vise à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe rend acte des choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, à faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national. Le budget vert constitue ainsi une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement (neutre, positif, négatif). Cet outil d'analyse a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. Son déploiement sur d'autres thématiques se poursuivra dans les prochaines années.



01

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des incertitudes politiques apparues à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024. L'absence de majorité stable et les débats autour de l'adoption de la loi de finances ont contribué à un climat institutionnel et budgétaire marqué pour les collectivités territoriales par une forte prudence et des inquiétudes certaines sur leurs recettes.

Dans un contexte de dégradation des finances publiques nationales, l'État s'est engagé au travers des choix politiques de redressement budgétaire visant à réduire les déficits publics. La loi de finances pour 2025 prévoit ainsi un effort important de maîtrise de la dépense publique et une participation de l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales.



Pour les collectivités locales, cette situation se traduit par une visibilité financière limitée et par la nécessité d'anticiper les conséquences des réformes et mesures de restriction budgétaire décidées au niveau national. Les tensions sur les ressources publiques et les perspectives de réduction des financements ont renforcé les enjeux de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes.

Malgré cette conjoncture défavorable, à laquelle s'ajoutent les baisses de financements des partenaires institutionnels tels que l'Etat, le Département ainsi que la Région, la commune a maintenu son cap budgétaire en 2025 tel qu'elle avait indiqué.

Ainsi, les finances de la ville ont su se montrer résilientes notamment grâce aux choix de gestion opérés par la Municipalité en vue de préserver la situation financière de la commune avec des orientations budgétaires qui ont tenu compte des éléments suivants :

- ❖ Le dynamisme des recettes de fonctionnement poussé par les produits fiscaux du territoire,
- ❖ La maîtrise des dépenses de fonctionnement sans pour autant freiner le développement des projets municipaux,
- ❖ La stabilité de la capacité d'investissement,
- ❖ La recherche dynamique et active des sources de financement pour amortir le coût des projets.

Dans ce contexte, la collectivité a poursuivi ses actions et ses projets tout en veillant à préserver ses équilibres financiers, la qualité du Service public au service de la population et sa capacité d'investissement. La gestion prudente des ressources et l'adaptation aux évolutions du cadre national ont constitué des éléments déterminants pour maintenir la mise en œuvre des politiques publiques locales.

## S'agissant du BIEN GRANDIR

En 2025, la municipalité a poursuivi son ambition de répondre aux besoins des jeunes de 0 à 25 ans et de leurs familles, en proposant un accompagnement à la fois cohérent, dynamique et innovant à chaque étape de leur parcours. Labellisée « Ville amie des enfants » par l'Unicef depuis 2021, la commune place au cœur de son action l'épanouissement, l'autonomie et la réussite éducative dès le plus jeune âge. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'une politique éducative locale lisible, continue et accessible à toutes et tous.



Cet engagement se reflète ainsi dans les moyens mobilisés : les budgets consacrés à la petite enfance, à l'école publique, à l'enfance et à la jeunesse — incluant la restauration — constituent le premier poste de dépenses de la collectivité. Ils permettent de soutenir une offre éducative riche, diversifiée et adaptée aux besoins des enfants et des jeunes, tout au long de leur développement. Cette politique s'appuie également sur une offre de services publics de proximité particulièrement développée, avec en autres 6 accueils de loisirs sans hébergement, 2 accueils jeunes, 1 Info Jeunesse, 3 crèches collectives, 1 crèche familiale, 2 relais Petite Enfance et 1 service de réussite éducative.

De nombreux projets et actions éducatives sont ainsi déployés et renforcés, en tenant compte des spécificités de chaque âge : kits de rentrée scolaire, livres de la crèche à l'élémentaire, spectacle de fin d'année, partenariat avec l'Université Paris Saclay pour du tutorat, projet Demos, organisation d'un forum de l'orientation et des métiers, dispositifs municipaux de Bonus post Bac et Bonus projet ...

L'année 2025 est notamment marquée par l'obtention du label Cité éducative pour la période 2025-2027, dans la continuité du Territoire d'Innovation Pédagogique. Cette reconnaissance vient conforter la mobilisation de l'ensemble des partenaires éducatifs autour de trois priorités majeures : l'ambition scolaire, la coéducation et la santé et le bien-être. Concrètement, cela se traduit par des actions visant à soutenir la réussite éducative, prévenir les situations d'échec scolaire, promouvoir une éducation positive, encourager des comportements favorables à la santé — notamment face aux écrans —, accompagner les enfants en situation de handicap et lutter contre la fracture numérique. Autant d'initiatives qui constituent de véritables leviers d'opportunités pour les jeunes du territoire, à l'image des passerelles mises en place pour les tout-petits entre crèches et écoles maternelles autour de projets de découverte et de sensibilisation.

Par ailleurs, la municipalité a engagé une refonte de deux autres outils structurants de sa politique éducative et sociale. Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2026-2030, élaboré en concertation avec les familles, les associations et l'Éducation nationale, vient donner une nouvelle impulsion à l'action éducative locale. Articulé autour de trois axes — le vivre-ensemble, la santé et le bien-être, et la cohérence éducative —, il porte des objectifs forts : lutter contre toutes les formes de violence, améliorer l'accès aux soins, favoriser l'épanouissement personnel et renforcer le soutien à la parentalité. Fondé sur les principes de co-construction et de coéducation, il vise à bâtir un parcours éducatif harmonieux et partagé, illustré notamment par des projets autour de la santé mentale mêlant approches artistiques, culturelles et pédagogiques.

Dans le même esprit, la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030, signée entre la Ville, la CAF et la CPAM, constitue un cadre stratégique majeur pour le développement de projets sociaux ambitieux. Elle intervient dans des domaines essentiels tels que l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la petite enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale, ainsi que le logement et le cadre de vie. Elle permet de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées, notamment à travers des initiatives concrètes de soutien à la parentalité, comme des ateliers autour des compétences psychosociales ou des temps d'échanges dédiés aux parents.

Enfin, la Ville poursuit sa transformation des espaces éducatifs en intégrant pleinement les enjeux de transition écologique. Le plan de végétalisation des cours d'école se déploie progressivement, tandis que des études de rénovation du bâti scolaire sont engagées, afin de concevoir l'école de demain : plus durable, plus accueillante et plus adaptée aux besoins des enfants et des équipes éducatives.

## les projets de la municipalité

03

S'agissant de la SANTE, marqueur fort des ambitions de la ville

Dans le cadre de sa stratégie de santé publique, la Ville confirme en 2025 sa volonté de garantir à l'ensemble de la population un accès juste et effectif à des soins de qualité. L'organisation de l'offre de soins du centre de santé a reposé sur les pôles dentaire et gynécologique. Parallèlement, afin de lever les freins financiers à l'accès aux soins, la collectivité a maintenu son ambition de proposer une mutuelle communale au travers d'un partenariat avec MPI, visant à proposer une couverture adaptée aux publics les plus vulnérables.

Dans le même temps, une attention accrue est portée au développement des actions de prévention et de promotion de la santé, qui constituent désormais un axe fort et en pleine expansion de la politique municipale. Les dispositifs existants sont non seulement maintenus mais amplifiés, avec le renforcement des accompagnements en nutrition, incluant les consultations diététiques et les parcours dédiés à la prise en charge du surpoids et de l'obésité. Les interventions de prévention bucco-dentaire sont également intensifiées et systématisées auprès des enfants, à travers un déploiement élargi dans les structures scolaires et périscolaires.

La dynamique de prévention s'étend également au champ de la santé mentale, avec une implication renouvelée dans les Semaines d'information sur la santé mentale, le développement de coopérations partenariales et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, adaptées à chaque tranche d'âge, de l'enfance à l'âge adulte.

Enfin, la ville a lancé la première promotion des ambassadeurs santé, composée de 17 habitants formés pendant neuf mois aux enjeux de santé publique. Leur formation a porté sur plusieurs thématiques majeures, notamment la santé mentale, la santé des femmes, la vaccination, la nutrition, les addictions, la santé sexuelle et la prévention des cancers.

Grâce à cet accompagnement, ces ambassadeurs sont désormais en mesure d'informer, de sensibiliser et d'orienter les habitants sur ces sujets. Ils participent également à la mise en place d'actions locales autour de la nutrition, des addictions, du soutien aux aidants et de la santé des femmes. Par ailleurs, six d'entre eux poursuivent leur engagement en suivant une formation universitaire spécialisée dans la prévention primaire des cancers.



## S'agissant de la CULTURE pour tous

La politique culturelle de la Ville des Ulis s'articule autour de projet et d'équipements dont l'objectif est de proposer des activités et la diffusion artistiques à l'attention de l'ensemble des habitants : l'Espace culturel Boris Vian, le Radazik, le Cinéma Jacques Prévert, les Studios musicaux et le dispositif Micro Folie. L'ambition est d'inscrire la collectivité dans une réelle démarche d'éducation populaire et de s'ouvrir à toutes les cultures.

Le maillage de ces propositions s'inscrit sur les partenariats forts avec la communauté éducative (Maternelles, Élémentaires, Collèges et Lycée), mais également un relais des services municipaux (Cohésion sociale, Vie associative, DRTI, etc) et une ouverture au monde associatif.

Basée sur le principe d'inscriptions et d'abonnements, la programmation veille également à proposer de nombreux événements en entrée libre et sur une diversité de sites et de formes afin de faciliter le partage par tous de ces propositions, véritable gage d'une culture pour tous.

Ancré localement, ce projet se nourrit également du rayonnement permis par ces structures au niveau intercommunal et départemental, la Ville des Ulis participant à divers réseaux de diffusion culturelle (Collectif Essonne danse, Collectif des Villes pour la Culture, Festival Encore les Beaux Jours, Opéra Bus...).

Permettent la généralisation d'actions artistiques dans les quartiers, les écoles et les espaces publics (dans le cadre de projets élaborés avec les bailleurs) les centres sociaux et les associations. Elle se mobilise également au travers de dispositifs inclusifs (handicaps, tarifications solidaires, accessibilités, cinéma différence..)

Enfin la culture aux Ulis se développe avec de nombreuses formes innovantes d'événements interdisciplinaires à l'attention du plus grand nombre (Micro Folie, terrasses du Radazik, Festival des Cultures Urbaines, Quinzaine des Arts...) où chacun à sa place et peut venir...



## S'agissant des SENIORS

Le bilan 2025 du service des aînés met en évidence un engagement constant de la municipalité du bien vieillir aux Ulis, en faveur du bien-être des seniors ulissiens, dans un contexte démographique où la population âgée représente désormais près d'un cinquième des habitants de la ville. Aussi et grâce à une offre diversifiée d'activités, d'animations, de sorties, d'actions de prévention, de dispositifs de solidarité et de moments de convivialité, la collectivité a répondu aux besoins des seniors tout en renforçant le lien social, l'autonomie et leur participation citoyenne.

L'année 2025 aura été marquée par une montée en puissance des partenariats —services municipaux, acteurs locaux et du territoire — permettant de proposer un nombre croissant d'actions (+ 31.5% par rapport à 2024), dont 80 % gratuites pour nos seniors. Cette dynamique collaborative a contribué à toucher un public varié.

Les actions de solidarité, qu'il s'agisse du transport à la demande, de la téléassistance, du suivi du registre canicule, des appels de convivialité ou du portage de médicaments, montrent combien l'accompagnement individualisé demeure essentiel pour prévenir l'isolement et sécuriser le quotidien des personnes les plus vulnérables. Le partenariat avec NOA a également consolidé l'accompagnement du maintien à domicile, garantissant une meilleure orientation et une coordination optimisée.

Par ailleurs, la participation citoyenne s'est renforcée grâce au renouvellement du Conseil des Aînés, acteur essentiel de la vie locale. Les commissions ont mené ou initié plusieurs projets à fort impact : actions intergénérationnelles, prévention, écocitoyenneté, activités culturelles ou amélioration des outils de communication destinés aux seniors (guide des Aînés). Ces démarches favorisent le « mieux-vivre ensemble » et placent les aînés au cœur de la vie de la cité.

Dans le cadre de la Semaine Bleue 2025, dont le thème national était « Vieillir : une force à partager », la Ville a proposé aux aînés un programme riche, diversifié et fédérateur, favorisant le bien-vieillir, le lien social, la participation citoyenne et l'épanouissement personnel.

Le bien-être des seniors a occupé une place importante dans cette programmation. Des séances de découverte de la sophrologie ont permis aux participants d'expérimenter des techniques de relaxation et de gestion du stress, tandis que des moments de détente et de soins ont été proposés grâce à l'implication des instituts partenaires de la ville. Les activités physiques n'ont pas été oubliées avec la traditionnelle Marche Bleue, qui a rassemblé 33 participants pour une randonnée d'une dizaine de kilomètres jusqu'au viaduc de Bures-sur-Yvette, ainsi que des initiations au foot en marchant et à l'utilisation du mur interactif sportif du Club Omnisport des Ulis.

L'année 2025 montre que la ville a porté une politique dynamique et bienveillante, qui accompagne les aînés dans un parcours de vie plus serein, plus actif et plus sécurisé. En poursuivant les actions en cours et en tenant compte de l'évolution des besoins, 2026 permettra de continuer à renforcer et d'intensifier cette ambition et de faire progresser encore le « bien vieillir » aux Ulis.



## S'agissant DU CADRE DE VIE ULISSIEN

Le bien vivre ensemble et le bien être font partie des enjeux forts portés par la Municipalité.

Aussi, la commune se veut moteur dans l'accompagnement d'une amélioration de l'habitat et du cadre de vie de tous, en travaillant avec les bailleurs sociaux et les habitants, tout en poursuivant l'embellissement de l'espace public.



En effet, la ville poursuit plusieurs actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants. Elle a renforcé la lutte contre la prolifération des rats grâce à des campagnes coordonnées de dératisation au centre-ville et au Parc Urbain, avec des résultats encourageants. Des solutions innovantes, comme la régulation des populations par stérilisation, sont également à l'étude.

En matière de propreté, une convention signée avec le centre commercial Ulis 2 permet d'augmenter la fréquence des collectes de déchets dans le Parc Urbain afin de limiter les déchets liés à la restauration à emporter.

La ville poursuit également son engagement contre les nuisances sonores, notamment celles liées au trafic aérien, en informant les habitants sur les aides à l'insonorisation et en participant à l'élaboration du Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement.

Sur le plan de l'habitat, la réhabilitation de la résidence Adoma a débuté avec un projet de démolition-reconstruction destiné à remplacer des logements dégradés par 190 logements modernes et équipés, tout en garantissant des solutions de relogement aux résidents concernés.

La ville travaille aussi à l'amélioration de son réseau d'assainissement afin de résoudre les dysfonctionnements à l'origine de pollutions, notamment au Parc Paul-Loridan. Parallèlement, l'offre de transports en commun a été renforcée grâce à la refonte de plusieurs lignes de bus, offrant des horaires élargis et de meilleures connexions vers les gares de Massy et d'Orsay.

Enfin, le développement économique local se poursuit avec la revitalisation des commerces de proximité, l'arrivée de nouvelles enseignes, l'extension du marché, l'installation de food trucks et la rénovation progressive des centres commerciaux. Cette dynamique est complétée par l'achèvement des travaux d'extension du centre commercial Ulis 2, qui a permis d'accueillir notamment un nouveau complexe cinématographique moderne de neuf salles.



# les projets de la municipalité

## S'agissant DU SPORT

L'année 2025, en tant qu'année post-olympique, a été marquée par un renforcement significatif des actions et événements visant à promouvoir la pratique sportive dans une démarche de santé.

Une attention particulière a été portée à la lutte contre le surpoids, l'obésité et la sédentarité chez les adolescents. Ces initiatives ont été menées en partenariat avec diverses associations sportives, comme le Club Omnisports des Ulis, ainsi qu'avec d'autres acteurs tels que l'IEN, la CPS et les associations de prévention.



La Direction des Sports et Loisirs a proposé un programme diversifié durant les périodes de vacances, notamment cet été, en coordination avec d'autres services municipaux et des associations locales.

Sur le temps périscolaire et extrascolaire, l'action s'est poursuivie auprès des jeunes de 11 à 25 ans ainsi que des seniors, afin de maintenir et développer l'engagement dans le sport et la prévention.

Sur le plan scolaire, le savoir-nager demeure une priorité, notamment dans le cadre de l'utilisation de la piscine, afin de renforcer ces compétences essentielles chez les jeunes.

Par ailleurs, l'investissement de la ville dans le domaine du sport et des loisirs a été conséquent : création d'une nouvelle aire de jeux, de terrains de pétanque et de basketball dans la résidence de la Queue d'Oiseau, ainsi que le démarrage des travaux de réfection du plateau multisports des Amonts.

Dans une optique d'économies d'énergie, une nouvelle GTB a été installée à la piscine, permettant une gestion optimisée des fluides. Enfin, la Direction des Sports et Loisirs a été dotée de nouveaux bureaux, plus accessibles, situés au stade Jean-Marc Salinier, afin de mieux servir la population et les associations sportives.

## S'agissant de la TRANSITION ECOLOGIQUE

Face aux enjeux climatiques, la municipalité a pris des mesures significatives pour répondre aux attentes des Ulissiennes et Ulissiens.

La Ville poursuit activement sa transition écologique à travers des actions concrètes en faveur de l'environnement, de la biodiversité et de la sensibilisation des habitants. Elle développe notamment des équipements plus durables, comme des panneaux de signalisation alimentés par l'énergie solaire pour renforcer la sécurité routière. La modernisation de l'éclairage public avec le passage aux LED permet également de réduire fortement la consommation d'énergie tout en générant des économies financières importantes.

La préservation et le développement des espaces naturels occupent une place centrale dans cette démarche. La création d'une forêt Miyawaki au parc Paul-Loridant, l'aménagement d'un verger pédagogique, la végétalisation progressive des cours d'école et les campagnes de replantation d'arbres contribuent à renforcer la biodiversité, à créer des îlots de fraîcheur et à améliorer le cadre de vie des habitants.

La ville agit également pour la protection de ses espaces naturels, notamment à travers la réhabilitation du Parc Sud, qui fait l'objet d'importants travaux de dépollution, de reboisement et de restauration écologique avec un suivi à long terme. Par ailleurs, l'engagement citoyen est encouragé grâce au Trophée ulissien de l'éco-citoyenneté, qui valorise les initiatives locales en faveur de la transition écologique et solidaire.

Enfin, la municipalité développe de nombreux partenariats avec les établissements scolaires, l'Université Paris-Saclay et les grandes écoles afin de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux et de les associer à des projets concrets liés à la biodiversité, au climat et à la gestion des espaces verts. Ainsi, la transition écologique est abordée de manière globale, en associant aménagement du territoire, protection de l'environnement, innovation et participation citoyenne.



## S'agissant de l'ANIMATION

En 2025, la direction de la Vie de la Cité a organisé plusieurs manifestations majeures contribuant à l'animation de la ville, au renforcement du lien social et à la valorisation de la vie associative.

Le **Carnaval des Ulis** a une nouvelle fois marqué l'arrivée du printemps avec ses défilés, chars décorés et animations portés par les associations locales, favorisant la convivialité et la participation des habitants. La **Foire à Tout**, organisée en parallèle de la fête foraine, a confirmé son succès avec plus de 200 exposants et une forte fréquentation familiale.

La **Fête nationale du 13 juillet** a rassemblé les habitants autour d'animations, d'un feu d'artifice, d'une retraite aux lampions et de stands associatifs dans le cadre du parc Paul-Loridant. Le **Village des Associations**, événement incontournable de la rentrée, a permis à 143 associations de présenter leurs activités et de promouvoir l'engagement citoyen à travers de nombreux stands et animations.

Afin de renforcer les échanges entre les acteurs associatifs, la Ville a également reconduit la **Semaine des associations**, proposant des temps de rencontre, de débat et de convivialité qui ont réuni plus de 150 participants. Les **Féeries de l'hiver**, organisées sur trois jours, ont offert gratuitement attractions, animations et spectacle caritatif, attirant près de 9 000 visiteurs et permettant à des familles en difficulté de bénéficier d'invitations solidaires.

Enfin, la municipalité a assuré l'organisation et l'accompagnement de plusieurs **cérémonies officielles et commémoratives**, contribuant au devoir de mémoire et à la transmission des valeurs républicaines auprès des habitants.



# 04

## Les résultats de l'exercice 2025



Le Compte administratif 2025 rend compte des opérations budgétaires exécutées. Il suit un formalisme bien précis et permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la Ville.

La situation financière de la ville a su s'adapter malgré un contexte 2025 incertain. En témoigne les résultats financiers qui seront présentés tout au long de ce rapport.

La ville a exécuté pour 45 801 294,51 € de dépenses, contre 50 109 177,40 € de recettes en fonctionnement.

Le résultat d'exécution 2025 de cette section s'élève donc à + 4 307 882,89 €.

Si on y ajoute le résultat de l'exercice précédent, le résultat 2025 est donc de + 16 321 854,68 €.

S'agissant de l'investissement, la ville a exécuté pour 9 255 672,34 € de dépenses contre 11 423 902,75 € en recettes. Le solde de cette section s'élève à + 2 168 230,41 €.

Si on y ajoute le résultat de l'exercice précédent et les restes à réaliser, le nouveau solde de la section devient de - 1 825 189,43 €.

Ainsi, la balance générale du compte financier unique pour l'exercice 2025 se présente comme suit, après prise en compte des restes à réaliser et des résultats reportés pour chaque section.

”

*Le résultat d'exécution 2025 de la section de fonctionnement s'élève à plus de 4,3 millions d'euros.*

Les résultats nets cumulés s'élèvent à la fin de l'exercice 2025 à + 14 496 665,25 €.

Résultat du Compte financier unique :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	32 443 277,82	49 281 507,00	81 724 784,82
	Recettes réalisées (1)	B	11 423 902,75	50 109 177,40	61 533 080,15
	Restes à réaliser	C	954 898,00	0,00	954 898,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	29 665 838,74	61 295 478,79	90 961 317,53
	Dépenses réalisées (1)	E	9 255 672,34	45 801 294,51	55 056 966,85
	Restes à réaliser	F	2 170 878,76	0,00	2 170 878,76
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 168 230,41	4 307 882,89	6 476 113,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 777 439,08	12 013 971,79	9 236 532,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-609 208,67	16 321 854,68	15 712 646,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 215 980,76	0,00	-1 215 980,76
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 825 189,43	16 321 854,68	14 496 665,25

Éléments du compte de gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-2 777 439,08	0,00	2 168 230,41	0,00	-609 208,67
Fonctionnement	14 388 636,82	2 374 665,03	4 307 882,89	0,00	16 321 854,68
<b>TOTAL I</b>	<b>11 611 197,74</b>	<b>2 374 665,03</b>	<b>6 476 113,30</b>	<b>0,00</b>	<b>15 712 646,01</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>11 611 197,74</b>	<b>2 374 665,03</b>	<b>6 476 113,30</b>	<b>0,00</b>	<b>15 712 646,01</b>

## 04

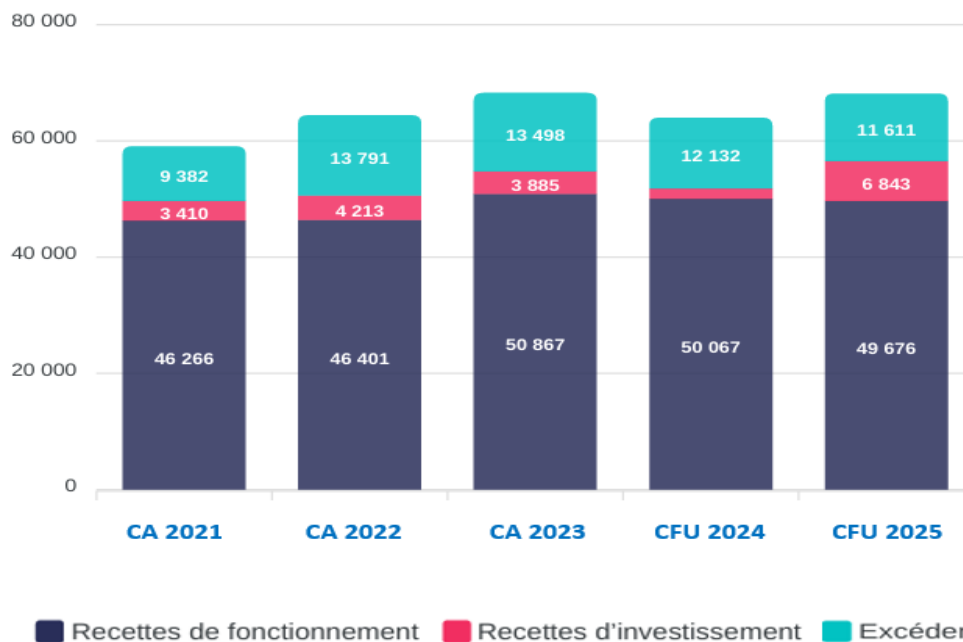
## Les résultats 2025

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2024	CA 2025	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
			M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	50 320 812 €	50 061 777 €	-0,3	
RECETTES DE GESTION (hors R76 & R77)	50 028 821 €	49 637 124 €	-0,4	
<i>dont fiscalité directe locale (R731, octroi, carburants)</i>	16 111 285 €	16 439 003 €	0,3	
<i>dont dotations &amp; participations (R74)</i>	8 432 655 €	8 116 261 €	-0,3	
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	44 994 881 €	43 304 928 €	-1,7	
DÉPENSES DE GESTION (hors D66 & D67)	44 641 409 €	42 980 057 €	-1,7	
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	29 758 849 €	28 320 787 €	-1,4	
ÉPARGNE DE GESTION	5 387 412 €	6 657 067 €	1,3	+0,01 %
<i>Frais financiers</i>	318 075 €	278 925 €	0,0	-0,01 %
<i>Solde financiers, exceptionnels et provisions</i>	2 584 €	-7 108 €	0,0	
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	5 071 921 €	6 371 034 €	1,3	+0,01 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	5 071 921 €	6 371 034 €	1,3	+0,01 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	1 491 673 €	1 269 568 €	-0,2	-0,01 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	3 580 248 €	5 101 466 €	1,5	+0,02 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 580 248 €	5 101 466 €	1,5	+0,02 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	5 876 760 €	7 843 136 €	2,0	+0,01 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 775 234 €	6 843 118 €	5,1	+0,07 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €		
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	12 152 976 €	11 611 198 €	-0,5	
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	11 631 698 €	15 712 646 €	4,1	+0,01 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 053 955 €	9 725 212 €	-1,3	-0,01 %

# 04

## Les résultats 2025

### Recettes en k€

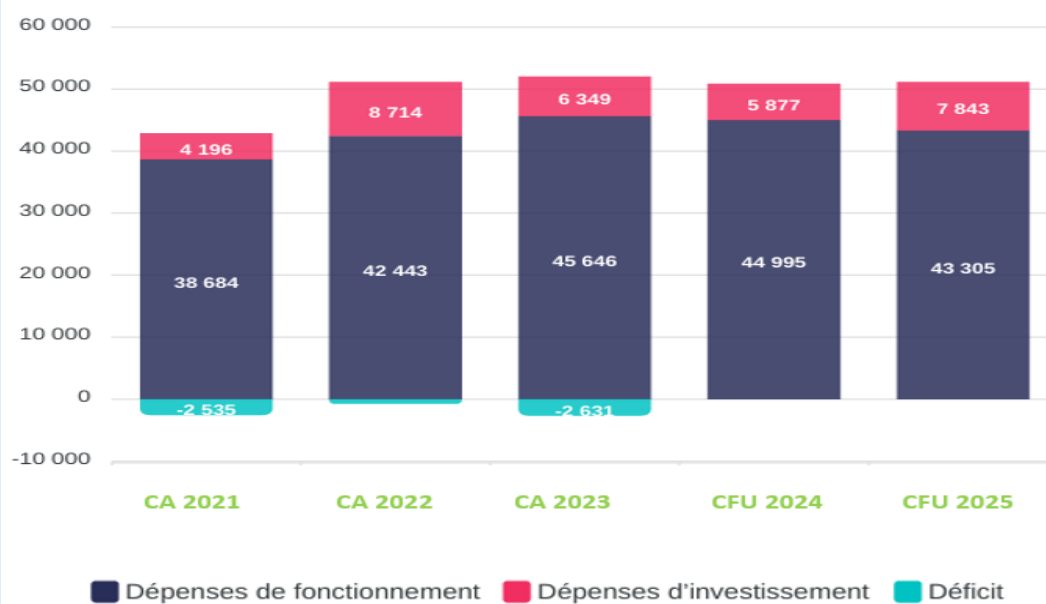


#### Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

### Dépenses en k€



#### Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

# Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent principalement les dépenses récurrentes de la collectivité, dont principalement :

- Les dépenses de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les atténuations de produits

Ci-dessous une comparaison des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre exercice 2024 et 2025 :

Dépenses réelles de fonctionnement (2025)	2024	2025	% an
■ Charges à caractère général (D011)	9 852,7 k€	9 675,5 k€	-1,80 %
■ Charges de personnel (D012)	29 758,8 k€	28 320,8 k€	-4,83 %
■ Atténuations de produits (D014)	2 745,8 k€	2 733,6 k€	-0,44 %
■ Autres charges de gestion courante (D65)	2 284,1 k€	2 250,2 k€	-1,48 %
■ Charges financières (D66)	318,1 k€	278,9 k€	-12,31 %
■ Charges exceptionnelles (D67)	14,9 k€	5,9 k€	-60,09 %
■ Dotations aux amortissements et provisions (D68)	20,5 k€	40,0 k€	95,12 %
■ Autres dépenses de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>44 994,9 k€</b>	<b>43 304,9 k€</b>	<b>-3,76 %</b>

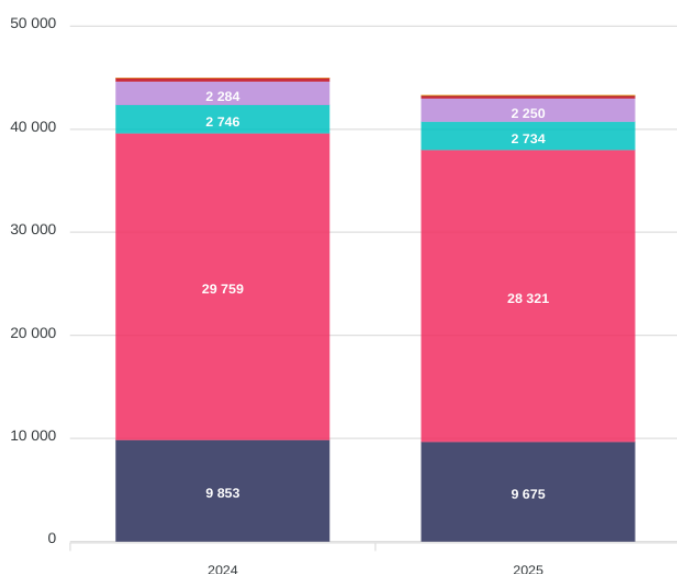
## 05

# Les résultats 2025

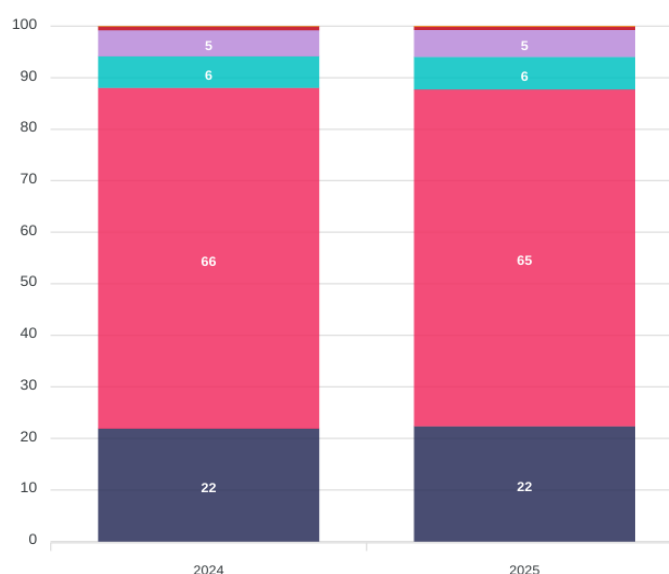
Ci-dessous un comparatif de l'ensemble des équilibres financiers entre le CFU 2025 et le CFU 2024 :

EQUILIBRES FINANCIERS	2024 k€	2025 k€	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 320,8</b>	<b>50 061,8</b>	<b>-0,51 %</b>
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>50 028,8</b>	<b>49 637,1</b>	<b>-0,78 %</b>
Dont atténuation de charges (R013)	516,4	415,6	-19,50 %
Dont produit des services (R70)	5 482,3	4 393,9	-19,85 %
Dont impôts et taxes (R73)	33 987,7	35 271,1	3,78 %
Dont dotations & participations (R74)	8 432,7	8 116,3	-3,75 %
Dont autres produits de gestion courante (R75)	1 609,9	1 440,3	-10,54 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 994,9</b>	<b>43 304,9</b>	<b>-3,76 %</b>
<b>DÉPENSES DE GESTION (HORS D66, D67 &amp; D68)</b>	<b>44 641,4</b>	<b>42 980,1</b>	<b>-3,72 %</b>
Dont charges générales (D011)	9 852,7	9 675,5	-1,80 %
Dont dépenses de personnel (D012)	29 758,8	28 320,8	-4,83 %
Dont atténuation de produits (D014)	2 745,8	2 733,6	-0,44 %
Dont charges courantes (D65)	2 284,1	2 250,2	-1,48 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 387,4</b>	<b>6 657,1</b>	<b>23,57 %</b>
Frais financiers	318,1	278,9	-12,31 %
Soldes financiers, exceptionnels et dotations	2,6	-7,1	-375,03 %
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>5 071,9</b>	<b>6 371,0</b>	<b>25,61 %</b>
<b>CAF COMPTABLE (Y.C. TRAVAUX EN RÉGIE)</b>	<b>5 071,9</b>	<b>6 371,0</b>	<b>25,61 %</b>
Amortissement du capital de la dette (D16)	1 491,7	1 269,6	-14,89 %
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>3 580,2</b>	<b>5 101,5</b>	<b>42,49 %</b>
<b>CAF NETTE COMPTABLE (Y.C. TRAVAUX EN RÉGIE)</b>	<b>3 580,2</b>	<b>5 101,5</b>	<b>42,49 %</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)</b>	<b>5 876,8</b>	<b>7 843,1</b>	<b>33,46 %</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y.C. CESSIONS, HORS DETTE)</b>	<b>1 775,2</b>	<b>6 843,1</b>	<b>285,48 %</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>4 101,5</b>	<b>1 000,0</b>	<b>-75,62 %</b>
Emprunts nouveaux	0,0	0,0	-
Résultat de l'exercice	-521,3	4 101,4	-
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE (HORS REPORT D'INVESTISSEMENT)</b>	<b>11 611,2</b>	<b>15 712,6</b>	<b>35,32 %</b>
<b>ENCOURS DE LA DETTE (AU 31/12)</b>	<b>10 995,1</b>	<b>9 725,2</b>	<b>-11,55 %</b>

— Dépenses réelles de fonctionnement en k€



— Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



■ Charges à caractère général  
■ Charges exceptionnelles

■ Charges de personnel  
■ Dotations aux amortissements et provisions

■ Atténuations de produits  
■ Dépenses imprévues de fonctionnement

■ Autres charges de gestion courante

■ Charges financières

## Les dépenses de fonctionnement

**Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 43 304,9 K€ soit une baisse de 3,76% en comparaison à 2024.**

*Les efforts de rationalisation ont permis de contenir les fondamentaux budgétaires de la collectivité.*



### Les charges à caractère général : (Chapitre 011)

Elles regroupent les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, à l'entretien des bâtiments communaux, à la mise en place de services publics et plus globalement au développement des prestations en faveur des Ulissiennes et Ulisiens.

Ce chapitre s'élève à 9 675,5 K€, soit 929 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget 2025. En comparaison avec le réalisé de l'exercice précédent, on constate une baisse de 1,80% de ces charges qui s'explique globalement par la diminution du poste des fluides et notamment une baisse du coût de chauffage ainsi que du poste de maintenance relative au marché d'exploitation des installations de chauffage et ventilation.

Conformément aux efforts consentis par les services, cette évolution s'explique par une légère baisse du chapitre 011, tout en garantissant le maintien d'un service public de haut niveau.

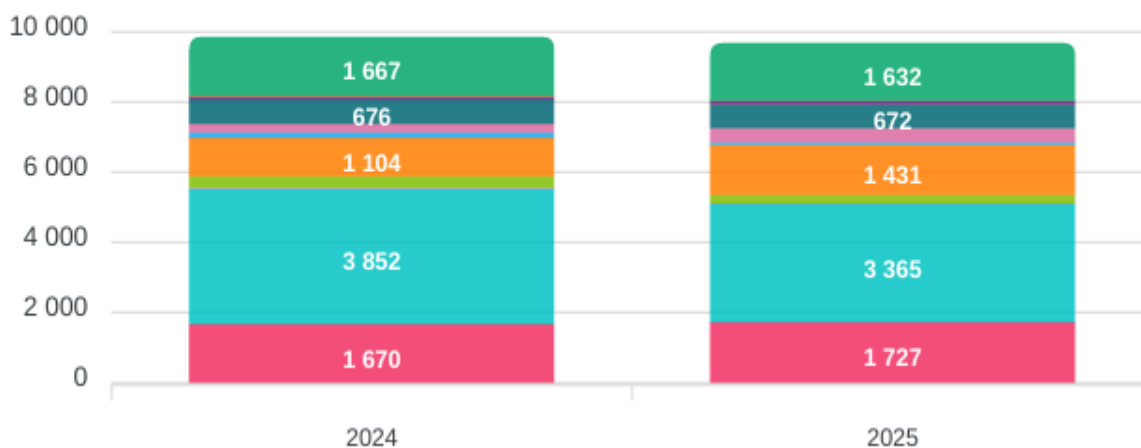
Ces dépenses se composent essentiellement de chapitres :

- des fournitures diverses (fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, affranchissement, petit équipement pour les activités proposées aux usagers des structures municipales, vêtements de travail et équipements de protection),
- des fluides (télécommunications, eau, énergie, chauffage, carburant),
- des contrats de prestations de service (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire, assurances),
- des prestations de maintenance,
- de l'entretien des bâtiments, espaces publics et matériels de la Ville,
- des locations de matériels et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public,
- des taxes payées par la Ville pour son patrimoine,
- des formations et du maintien des compétences pour les agent-e-s,
- des événements culturels et sportifs sur le territoire communal,
- des frais divers de fonctionnement (honoraires, services bancaires, affranchissements, frais de missions, annonces et insertions, cotisations diverses),
- des frais de nettoyage, de gardiennage, et remboursements à des organismes divers.

# 05

## Les dépenses de fonctionnement

### Charges générales (D011) en k€



Charges générales (D011)	2024	2025	% an
■ Achat d'études (D604)	1 669,8 k€	1 726,7 k€	3,40 %
■ Achats de fournitures non stockables (D606)	3 852,3 k€	3 365,5 k€	-12,64 %
■ Contrat de prestations de services (D611)	29,5 k€	24,8 k€	-15,92 %
■ Locations mobilières et immobilières (D613)	326,3 k€	232,3 k€	-28,81 %
■ Entretien et réparations (D615)	1 103,9 k€	1 431,3 k€	29,66 %
■ Prime d'assurances (D616)	151,9 k€	68,2 k€	-55,14 %
■ Honoraires et intermédiaires (D622)	252,3 k€	409,7 k€	62,38 %
■ Publicité, publications, réceptions et RP (D623)	676,0 k€	672,3 k€	-0,55 %
■ Transport (D624)	110,0 k€	104,2 k€	-5,34 %
■ Déplacements et missions (D625)	13,2 k€	8,8 k€	-33,28 %
■ Autres (D011)	1 667,5 k€	1 631,9 k€	-2,14 %

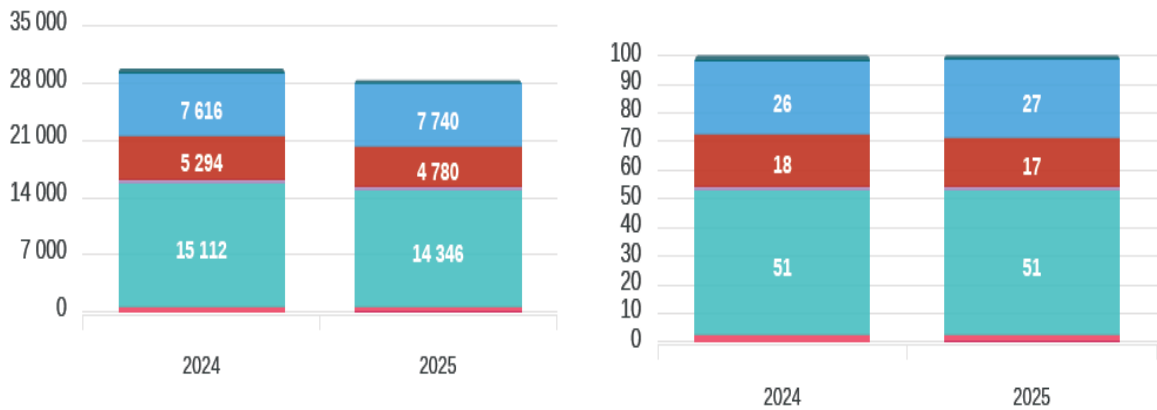
# 05

## Les dépenses de fonctionnement

### Les charges de personnel: (Chapitre 012)

Le chapitre 012 s'élève à 28 320,8 K€, soit 1 579 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget 2025. Ce chapitre, en baisse de 4,83 %, enregistre principalement la rémunération et les charges sociales du personnel communal s'explique notamment par la difficulté de recrutement dans certaines directions ou certains postes.

### ● Dépenses de personnel (D012) en k€ ● Dépenses de personnel (D012) en base 100



Dépenses de personnel (D012)	2024	2025	% an
■ Personnel extérieur (D621)	0,0 k€	22,1 k€	-
■ Taxes sur rémunérations (D631-633)	746,7 k€	698,5 k€	-6,45 %
■ Personnel Titulaire (D6411)	15 112,4 k€	14 346,3 k€	-5,07 %
■ Asmat (D6412)	421,0 k€	375,5 k€	-10,82 %
■ Personnel non titulaire (D6413)	5 294,3 k€	4 779,5 k€	-9,72 %
■ Vacataire (D6414)	0,0 k€	0,0 k€	-
■ Emplois aidés (D6415)	0,0 k€	0,0 k€	-
■ Charges de sécurité sociale et prévoyance (D645)	7 616,4 k€	7 739,6 k€	1,62 %
■ Allocation Vétérance (D646)	0,0 k€	0,0 k€	-
■ Autres (D012)	568,0 k€	359,3 k€	-36,74 %

## Les charges de personnel: (Chapitre 012)



### La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2025

Au 31 décembre 2025, la collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les emplois permanents représentent toujours plus de 90% des dépenses du chapitre 012.

L'année 2025 a de nouveau été marquée par des difficultés de recrutement sur certains postes requérant une expertise technique spécifique ainsi que sur plusieurs métiers en tension (policiers municipaux, métiers du bâtiment, auxiliaires de puériculture, etc.). Cette situation a conduit à une moyenne d'environ 18 postes vacants par mois. Afin d'assurer la continuité du service public, le recours aux heures supplémentaires a été revu afin de répondre aux obligations du service public.

Par ailleurs, l'usure professionnelle observée sur les métiers techniques entraîne une augmentation du nombre et de la complexité des aménagements de poste. Ces adaptations ne permettent pas toujours la réalisation de l'ensemble des missions associées aux fonctions concernées.

Associée à une hausse du nombre de jours d'absence pour raison de santé, cette situation a accentué les besoins en recrutements temporaires.

D'autant que l'augmentation des situations d'inaptitude ou de restrictions médicales, notamment sur les postes techniques (ATSEM, restauration) mais également administratifs, nécessite également le recours à des renforts ponctuels.

Le coût de ces remplacements et renforts temporaires s'élève à environ 237 689 €, soit près de 1 % de la masse salariale.

Enfin, la moyenne d'âge des agents permanents s'établit à 46 ans. Parmi eux, 71 % ont plus de 40 ans et 61 % plus de 50 ans. Cette évolution démographique renforce les enjeux liés à la gestion des parcours professionnels, au maintien dans l'emploi et à la prévention des risques professionnels. Malgré les actions déjà engagées en matière de prévention de l'usure professionnelle et d'accompagnement des reconversions ou réorientations professionnelles, ces enjeux sont appelés à s'intensifier dans les années à venir et devront être pris en compte par la collectivité à travers des actions permettant de développer la qualité de vie au travail suivant un plan pluriannuel.

## Les charges de personnel: (Chapitre 012)

S'agissant des dispositifs d'insertion professionnelle, d'apprentissage et d'accueil des stagiaires, la collectivité a poursuivi son engagement en faveur de l'accompagnement vers l'emploi et de la formation.

Ainsi, 5 apprentis ont été recrutés en 2025, dont 4 étaient encore en poste au 31 décembre. Toutefois, malgré la volonté de la collectivité de développer ce dispositif, les possibilités de recrutement ont été limitées par le faible nombre de financements accordés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Par ailleurs, en 2025, 3 personnes ont bénéficié d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Parcours Emploi Compétences (CAE-PEC). Ce dispositif étant désormais supprimé par l'État, aucun nouveau recrutement n'a pu être envisagé dans ce cadre.

Dans ce contexte, les crédits prévus pour les dispositifs d'insertion et d'apprentissage n'ont été consommés qu'à hauteur de 44 %, soit une dépense de 92 743 € pour un budget initial de 211 558 €.

Concernant les emplois saisonniers, 80 jeunes ont été recrutés au cours de la période estivale, dont 40 affectés aux accueils de loisirs. Cette campagne de recrutement représente une dépense totale de 209 944 €.

Enfin, la Ville met à disposition plusieurs agents auprès d'autres structures .

Dans le cadre de la convention conclue avec la Communauté Paris-Saclay (CPS), 21 agents sont mis à disposition pour l'exercice de compétences transférées. Cette mise à disposition représente 10,19 ETP pour les missions liées à la voirie et à l'aménagement urbain, ainsi que 1,15 ETP pour la compétence assainissement. À ce titre, un montant de 473 178 €, correspondant aux rémunérations des agents concernés et aux attributions de compensation (CLECT), a été refacturé à l'intercommunalité.

Par ailleurs, la Ville met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 6 agents à temps complet, représentant une masse salariale de 287 882 €.

Enfin, dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, 4 agents sont mis à disposition de la Caisse des écoles, pour un coût de 207 974 €.

## Les éléments de rémunération de l'année 2025

Le traitement indiciaire constitue le principal poste de dépenses de personnel.

En 2025, il représentait environ 49 % des dépenses réalisées du chapitre 012, soit un montant de 13 825 093 €.

Ce montant concerne les agents titulaires et contractuels rémunérés sur un indice et n'intègre pas les assistantes maternelles, les vacataires ni les intermittents du spectacle.

Les autres composantes de la rémunération se répartissent comme suit :

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), versée aux seuls agents titulaires remplissant les conditions réglementaires, s'élève à 134 132 € ;

Le Supplément Familial de Traitement (SFT) représente une dépense de 255 999 € ;

Le régime indemnitaire atteint 2 465 764 €, soit près de 9 % des dépenses réalisées du chapitre 012.

Par ailleurs, la collectivité a versé 928 435 € au titre de la prime de fin d'année maintenue au bénéfice des agents en application des avantages acquis antérieurement à 1984, conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le versement de cette prime s'effectue en deux échéances (mai et novembre).

# 05

## Les dépenses de fonctionnement

### Les charges de personnel: (Chapitre 012)

Le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) a représenté une dépense de 98 175 €.

Les avantages en nature accordés aux agents s'élevaient à 94 533 €.

Les dépenses liées aux validations de services atteignent 6 173 € en 2025, contre 2 354 € en 2024.

8 785 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 12 252 € en 2024. Cette diminution s'explique principalement par le développement des formations à distance, limitant les besoins en déplacements professionnels.

En matière d'action sociale, la collectivité a consacré 336 867 € au bénéfice de ses agents en 2025, soit environ 1,3 % de la masse salariale des emplois permanents. Ces dépenses se répartissent notamment entre :

- les remboursements de prestations sociales (centres de loisirs, prestations liées au handicap des enfants) : 47 324 € ;
- la participation à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) : 156 654 €.

En complément de ces dispositifs, la Ville a versé une cotisation de 132 889 € au Comité National d'Action Sociale (CNAS), permettant aux agents de bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par cet organisme.

L'assurance statutaire, dont le coût atteint 240 639 € en 2025, constitue un levier essentiel de maîtrise de l'impact financier des absences des accidents de service.

### La durée effective du travail

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a mis fin aux régimes dérogatoires à la durée annuelle légale du travail fixée à 1 607 heures.

Dans le respect du dialogue social et à l'issue des concertations menées avec les représentants du personnel, la Ville a mis en œuvre cette durée annuelle de travail à compter du 1er janvier 2023. Les agents soumis à un cycle annualisé effectuent ainsi 1 600 heures de travail auxquelles s'ajoutent les 7 heures correspondant à la journée de solidarité.

Par ailleurs, le temps de travail hebdomadaire est fixé à 37 heures pour les agents relevant d'un cycle hebdomadaire. Pour les directions, les collaborateurs de cabinet et les membres de la direction générale, la durée hebdomadaire de travail est portée à 39 heures.

### Les atténuations de produits : (Chapitre 014)

Elles s'élevaient à 2 733 K€ pour l'exercice 2025, soit une réalisation quasiment similaire à l'année précédente représentant une dépense stable. Ce chapitre enregistre principalement les dépenses liées à la péréquation.

Il s'agit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), qui vise à maintenir les ressources des collectivités suite à la réforme fiscale de 2009. Pour 2025, il s'élève à 2 733 562 €.

Pour rappel le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement géré par l'Etat, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle soient identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

## **Autres charges de gestion courante : (Chapitre 65)**

Ce chapitre enregistre une dépense totale qui s'élève à 2 250 K€ pour l'exercice 2025, avec une légère baisse de 1,48% en comparaison au compte financier unique 2024; Cela s'explique par la diminution des admissions en non-valeur liée à une baisse des impayés, qui se matérialise par un meilleur recouvrement des recettes.

Il est principalement utilisé pour les subventions versées aux associations et aux différents organismes partenaires de la collectivité (Centre Communal d'Action Social (CCAS), Caisse des Ecoles (CDE).

Ainsi, l'année 2025 a vu le versement de près de 793 K€ aux associations, de 370 K€ au Centre Communal d'Action Social et de plus de 224 K€ à la Caisse des écoles.

Malgré les contraintes qui pèsent sur la collectivité, le soutien de la ville à son tissu associatif est passé de 669 K€ en 2020 à 793 K€ en 2025, soit 18,53% d'augmentation. Ces participations financières de la ville sont des marqueurs forts du soutien qu'apporte la municipalité au tissu associatif (sans compter sa politique volontariste au travers du prêt de salle et de la mise à disposition du matériel) et à la mise en place d'actions ciblées dans le cadre de projets portés par le CCAS et la CDE.

Les indemnités des élus incluant les cotisations ainsi que les formations représentant une dépense de 350 K€.

La ville a également réalisé des admissions en non valeur et en créances éteintes, compte tenu des informations transmises par le comptable public à hauteur de 16,6 K€.

Enfin, le reste des crédits de ce chapitre est destiné aux participations que la Ville verse à des organismes publics, à savoir le Syndicat Intercommunal du Cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOM)U pour 97 K€ et le syndicat pour l'enfance inadaptée (SEI) pour 20 K€.

## **Les charges financières : (Chapitre 66)**

Ce chapitre comptabilise les charges liées aux intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus qui affiche un réalisé global de 278 K€ pour 2025. L'évolution de ce chapitre évolue en fonction des taux d'intérêts et des marchés financiers notamment pour les emprunts variables contractualisés par la ville en 2016.

## **Les charges exceptionnelles : (Chapitre 67)**

Ce chapitre s'élève à 5,9 K€. Ce poste enregistre les dépenses à caractère exceptionnelles survenues durant l'exercice. Il s'agit principalement de régularisations comptables et de remboursements effectués par la ville.

## **Les dotations et provisions : (Chapitre 68)**

Les provisions affichent un réalisé de 40 K€ relatif à la constitution d'une provision pour risques concernant l'alimentation des Comptes Epargne Temps (CET) des agents de la collectivité ; plus généralement, ces opérations correspondent aux provisions que doit constituer la ville, dans le cadre du respect du principe de prudence, afin de pallier aux éventuelles charges que pourraient constituer le non recouvrement des créances de la ville. Cette démarche participe à l'amélioration de la qualité des comptes de la ville.

## **Les opérations d'ordre : (Chapitre 042)**

D'un montant réalisé de 2 496 K€, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Il s'agit de charges calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

# Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

## Les recettes de fonctionnement

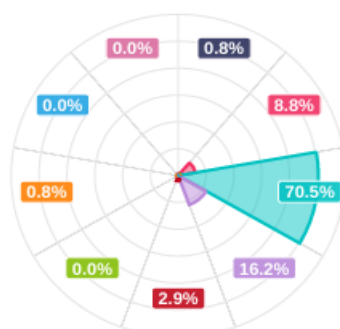
Au niveau des recettes, on trouve principalement :

- Les dotations, subventions et participations, les recettes liées à la fiscalité
- Les produits des services des usagers, du domaine et ventes diverses.

Ces recettes sont indispensables au financement des politiques publiques portées par la municipalité et maintiennent en partie l'autonomie financière de la collectivité.

Recettes réelles de fonctionnement (2025)	2024	2025	% an
■ Atténuations de charges (R013)	516,4 k€	415,6 k€	-19,50 %
■ Produits des services (R70)	5 482,3 k€	4 393,9 k€	-19,85 %
■ Impôts et taxes (R73)	33 987,7 k€	35 271,1 k€	3,78 %
■ Dotations et participations (350R74)	8 432,7 k€	8 116,3 k€	-3,75 %
■ Autres produits de gestion courante (R75)	1 609,9 k€	1 440,3 k€	-10,54 %
■ Produits financiers (R76)	1,6 k€	0,2 k€	-86,47 %
■ Produits exceptionnels (R77)	263,8 k€	407,7 k€	54,56 %
■ Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	26,6 k€	16,7 k€	-37,25 %
■ Autres recettes de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>50 320,8 k€</b>	<b>50 061,8 k€</b>	<b>-0,51 %</b>

Recettes réelles de fonctionnement (2025)



# 05

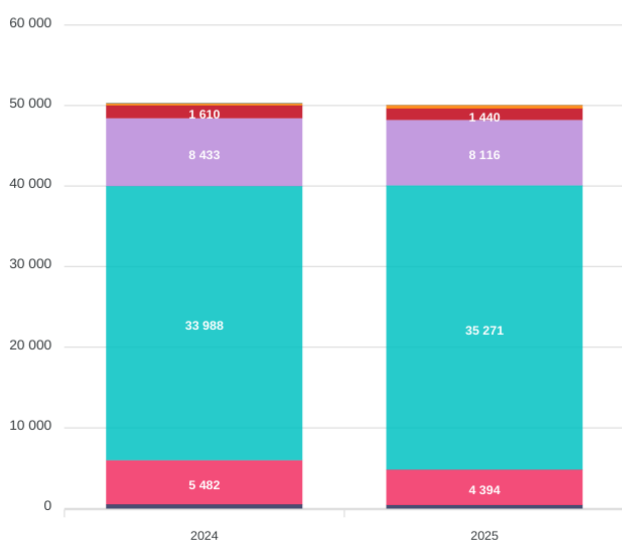
## Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 50 061,8 K€.

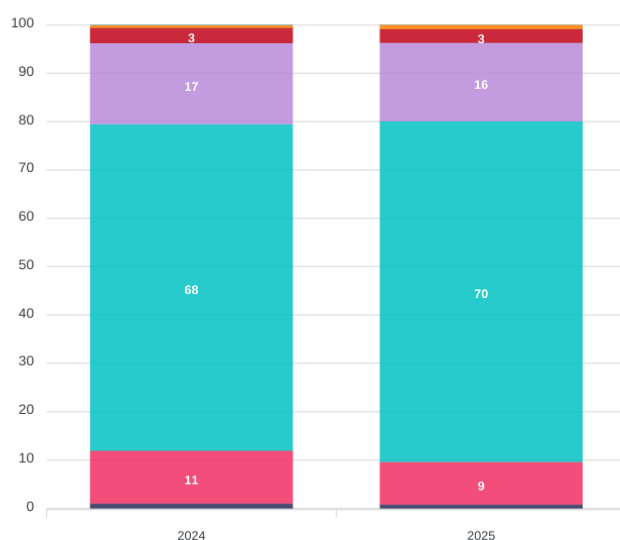
En comparaison à 2024, elles sont en baisse de 0,51% principalement en raison du projet mécénat, la cour oasis des Bergères, qui a fait l'objet d'un versement de 300 K€ par la société DIGITAL.

L'année 2025 a été marquée par un ralentissement des recettes. Néanmoins la dynamique des produits fiscaux qui s'explique par la revalorisation des bases des impositions fiscales permet de maintenir le cap des recettes de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



■ Atténuations de charges     ■ Produits des services     ■ Impôts et taxes  
■ Produits financiers     ■ Produits exceptionnels     ■ Autres recettes réelles

### Les atténuations de charges (Chapitre 013)

La réalisation de ce chapitre s'élève à 415 K€ contre 516 K€ en 2024, soit une baisse de cette recette de 19,50%.

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel. Elles correspondent pour l'essentiel aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de charges sociales. Ce poste est aléatoire et difficile à évaluer en terme de prévision et réalisation puisque lié à l'absence des agents pour maladie.

### Les produits de services (Chapitre 70)

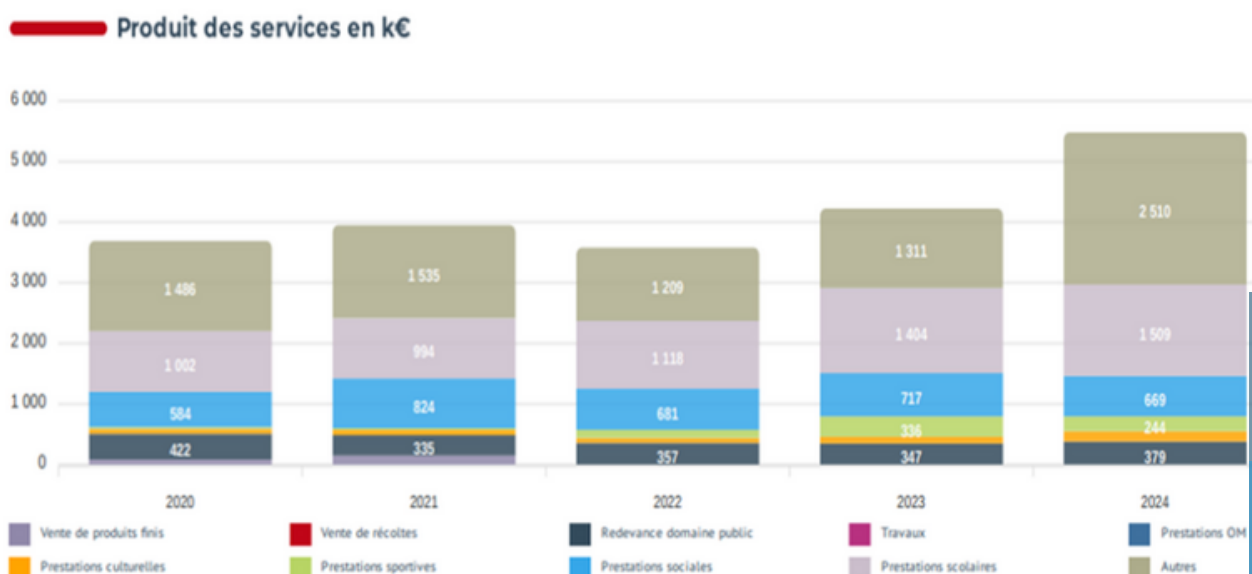
Ce chapitre s'élève à 4 393 K€, représentant un réalisé de 89,39% en comparaison au budget 2024. Il regroupe l'ensemble des recettes liées aux activités et autres prestations de la collectivité destinées aux Ulissiennes et aux Ulisiens, y compris l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public. Ces recettes sont essentiellement composées :

- des produits de services à destination de l'enfance pour 1 179 K€ (facturation de la restauration scolaire, des services périscolaires et extrascolaires);
- des produits des services à caractère culturel (billetterie Boris Vian, Café musique Radazik et cinéma Jacques Prévert) pour 108 K€ ;
- des produits de services à caractère social ou sportif (facturation des services d'accueil de petite enfance - crèches et multi-accueils, prestations en direction des aînés, Centre de santé, et tarification des accès à certains équipements sportifs) pour 895 K€ ;

# 05

## Les recettes de fonctionnement

- des produits de loyers et de la redevance d'occupation du domaine public : 542 K€ ;
  - des refacturations auprès de la CPS ou autres (CCAS et Caisse des écoles) pour les agents municipaux mis à disposition pour 1 044 K€ ;
  - des remboursements de frais à la CPS et autres redevables pour le fonctionnement de la MJD, UFR, Bibliothèque, Médiathèque pour 214 K€ ;
  - des paiements de charges et des loyers par les locataires utilisant les logements de la ville pour 361 K€.
- du reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) pour 202 K€.



### Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre s'élève à 35 271 K€, soit 511 K€ de plus par rapport à la prévision budgétaire. Ce chapitre, en augmentation de 3,78 % par rapport à 2024, est constitué principalement de l'ensemble des produits fiscaux perçus par la ville, des attributions de compensation et du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF).

La fiscalité de la ville poursuit sa dynamique, portée par l'évolution des bases fiscales (taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB) avec une revalorisation des bases foncières de 0,9% pour l'année 2025. Cette réactualisation mécanique des bases d'imposition, opérée par l'Etat, est un des principaux leviers pour la commune lui permettant ainsi de dégager davantage de marges de manœuvre afin de faire face à des dépenses imprévues.

En 2025, les produits des impôts directs ont représenté 16 315 K€ et les compensations fiscales s'élèvent à 873 K€.

Il convient enfin de rappeler que la Municipalité a continué en 2025 à maintenir les taux de fiscalité au même niveau que depuis le début du mandat en 2020.

S'agissant des attributions de compensation, elles s'élèvent à 14 973 K€ en 2025 à l'identique de l'exercice 2024. Pour information, l'attribution de compensation, sans modification du périmètre de compétences transférées, intègre l'impact lié au transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la neutralisation des charges liées à l'animation du parc d'activités de Courtabœuf et la modification du montant de crédits consacrés à l'entretien de la voirie de la ville.

# 05

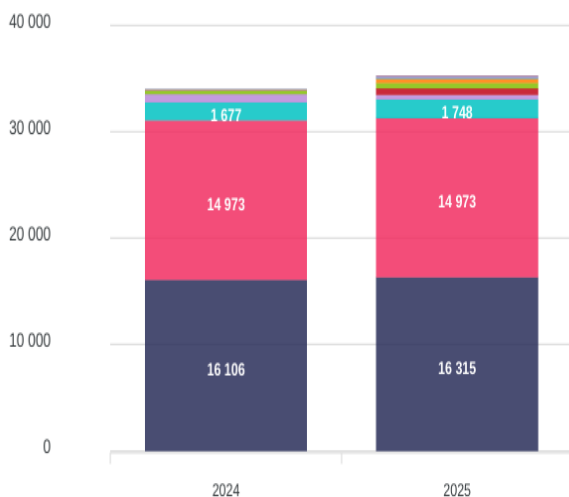
## Les recettes de fonctionnement

S'agissant du FSRIF, pour lequel la ville est contributrice et bénéficiaire, le montant perçu en 2025 s'élève à 1 748 K€, soit 72 K€ de plus qu'en 2024. Pour rappel, ce dispositif de péréquation horizontale, le FSRIF a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France et de gommer les inégalités de territoires.

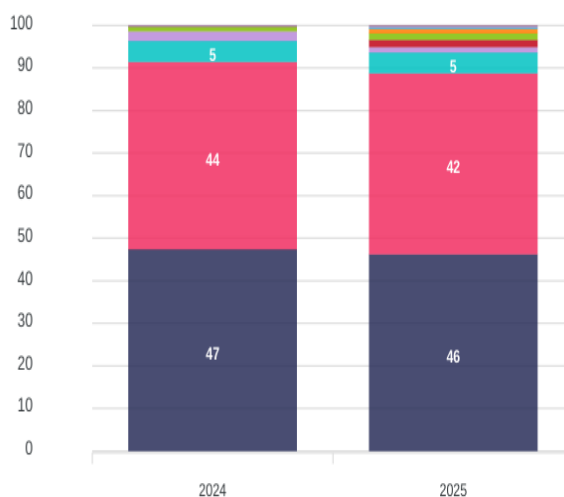
S'agissant des autres produits fiscaux perçus, il convient de distinguer :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 449 K€ contre 772 K€ en 2024
- la taxe de séjour : 120 K€ contre 63 K€ en 2024,
- la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay : 520 K€ contre 371 K€ en 2024,
- la taxe sur les pylônes électriques : 19 K€ contre 18 K€ en 2024.

Impôts et taxes (R73) en k€



Impôts et taxes (R73) en base 100



- Impôts directs locaux
- Attribution de compensation
- Communes (FSRIF)
- Taxe locale sur la publicité extérieure
- Dotation de solidarité communautaire
- Accise sur l'électricité
- Taxe de séjour
- Taxe sur les pylônes électriques
- Autres
- Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité
- Autres contributions directes

### Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent principalement les versements de l'État en faveur de la commune telles que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et les compensations fiscales.

Ce chapitre s'établit à 8 116 K€, soit une baisse de 3,75 % par rapport au réalisé 2024 qui s'explique par la diminution de recettes relatives aux subventions allouées du Département qui s'est désengagé du financement des différents projets municipaux ainsi qu'à la réorganisation des structures de la petite enfance sur un projet en cours d'évolution.

Ainsi, la ville a perçu sur cet exercice, respectivement pour la DGF et pour la DSU, les sommes de 1 417 K€ et 2 880 K€.

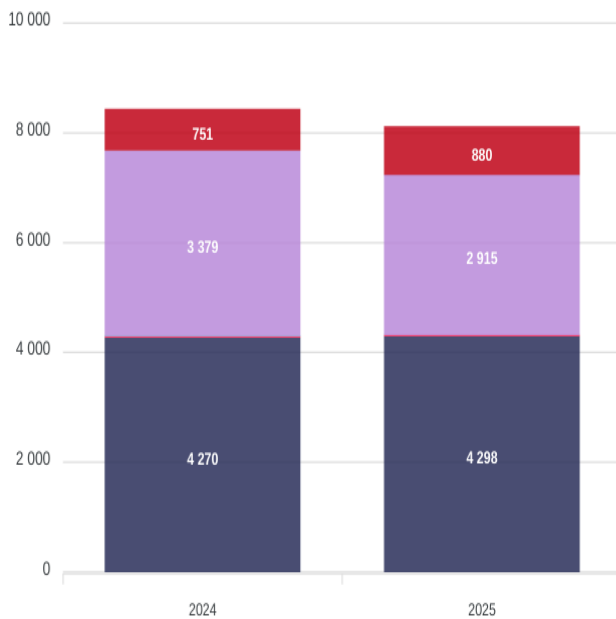
# 05

## Les recettes de fonctionnement

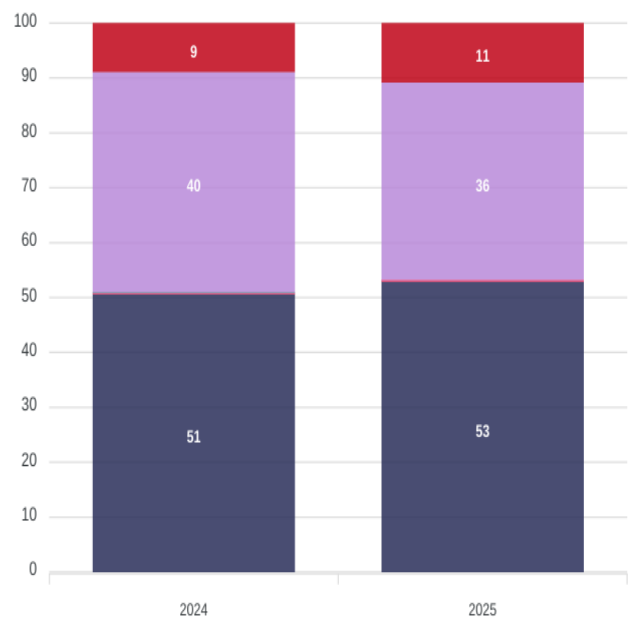
S'agissant des prestations versées par la CAF, elles sont en baisse de 13% par rapport à l'année 2024 affichant des recettes totales à hauteur de 2 383 € contre 2 740 K€ en comparaison à l'exercice précédent.

Ces prestations participent à la réalisation de missions de service public telles que l'accueil des enfants, la diffusion de la culture ou des actions en direction de publics sensibles (handicap, âgés, etc...). Elles varient en fonction de la fréquentation des structures d'accueil et de la mise en place de certaines actions en faveur des Ulissiennes et des Ulissiens.

■ Dotations et participations (R74) en k€



■ Dotations et participations (R74) en base 100



Dotations et participations (R74)	2024	2025	% an
■ DGF (R741)	4 269,5 k€	4 297,7 k€	0,66 %
■ FCTVA (R744)	25,8 k€	24,2 k€	-6,22 %
■ DGD (R746)	7,7 k€	0,0 k€	-100,00 %
■ Participation (R747)	3 378,9 k€	2 914,8 k€	-13,73 %
■ Compensation (R748)	750,8 k€	879,5 k€	17,15 %
■ Autres (R74)	0,0 k€	0,0 k€	-

### Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les produits inscrits dans ce chapitre s'élève à 1 440 K€, représentant une baisse de 10,54 % par rapport à l'exercice 2024. Ces recettes proviennent principalement des loyers que perçoit la collectivité pour son patrimoine immobilier (918 K€). Par ailleurs, on retrouve sur ce chapitre les redevances versées par les concessionnaires (300 K€), notamment pour la gestion du marché.

### Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre s'élève à 407 K€ pour l'exercice 2025. Il intègre certaines opérations particulières telles que les cessions et autres régularisations réalisées en 2025 comme le prévoit la nomenclature comptable M57.

## 05

## Les recettes de fonctionnement

Équilibres Financiers	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	46 266,3	46 401,1	50 866,9	50 066,8	49 676,0	1,79 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	45 422,8	46 215,0	50 443,9	50 028,8	49 637,1	2,24 %
dont fiscalité directe locale (R731)	14 517,2	15 022,6	16 918,0	16 966,0	18 028,9	5,57 %
dont dotations & participations (R74)	7 892,8	8 372,5	11 081,3	8 432,7	8 116,3	0,70 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	38 684,4	42 443,3	45 645,9	44 994,9	43 304,9	2,86 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	38 319,5	41 663,8	45 279,6	44 641,4	42 980,1	2,91 %
dont dépenses de personnel (D012)	26 400,6	27 784,9	29 210,9	29 758,8	28 320,8	1,77 %
ÉPARGNE DE GESTION	7 103,3	4 551,2	5 164,3	5 387,4	6 657,1	-1,61 %
Frais financiers	226,6	224,6	301,4	318,1	278,9	5,33 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	705,2	-368,7	358,1	2,6	-7,1	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	7 581,9	3 957,8	5 221,0	5 071,9	6 371,0	-4,26 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	7 581,9	3 957,8	5 221,0	5 071,9	6 371,0	-4,26 %
Amortissement du capital de la dette	1 580,2	1 653,3	1 491,4	1 491,7	1 269,6	-5,32 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	6 001,7	2 304,6	3 729,6	3 580,2	5 101,5	-3,98 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	6 001,7	2 304,6	3 729,6	3 580,2	5 101,5	-3,98 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 195,8	8 713,7	6 348,6	5 876,8	7 843,1	16,93 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 409,7	4 212,7	3 884,9	1 775,2	6 843,1	19,02 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,00 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	6 847,2	13 062,9	10 866,5	12 132,5	11 611,2	14,11 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	13 062,9	10 866,5	12 132,5	11 611,2	15 712,6	4,73 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	15 690,3	14 037,0	12 545,6	10 995,1	9 725,2	-11,27 %



06

# Section d'investissement

La section d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la valorisation du patrimoine de la collectivité.

## Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent principalement :

- Les immobilisations incorporelles
- Les immobilisations corporelles
- Les remboursements des emprunts

Ces dépenses ont vocation à rester durablement dans l'actif de la collectivité.

Au contraire des dépenses de fonctionnement qui sont liées à des activités courantes, les dépenses d'investissement ont pour conséquence l'augmentation du patrimoine de la ville.

Les dépenses ainsi prévues portent à la fois sur l'amélioration des équipements de la ville, sur le démarrage ou la poursuite d'opérations d'envergures et sur l'acquisition ou le renouvellement de matériels. Il convient de rajouter à ces dépenses les subventions d'investissement accordées par la ville et le remboursement du capital de la dette.

Elles portent principalement sur la rénovation de l'espace public et des équipements municipaux (équipements scolaires, équipements sportif...) permettant l'amélioration du cadre de vie et répondant aux besoins des Ulissiennes et des Ulissiens.

Ces dépenses sont généralement financées par des emprunts, des subventions, les fonds propres de la commune et éventuellement d'autres sources de financement (mécénat...).

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 9 112 K€ pour l'exercice 2025. Cela représente 30,87% du budget voté 2025.**

Malgré un contexte complexe lié à différents facteurs instaurant un climat instable et l'inflation générant des coûts de matières premières assez importants, la commune entend respecter ses engagements et projette de continuer à réaliser un nombre de projets importants autour des différentes politiques publiques.

En effet, le projet phare relatif à la rénovation des groupes scolaires a déjà fait l'objet de consultations et de lancement d'études qui ont été réalisées en 2025 afin d'établir la feuille de route de la Municipalité au regard de l'envergure de ce projet et des enjeux environnementaux pour transformer nos bâtiments.

# Les dépenses d'investissement

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DES ULIS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	848 860,00	812 794,46	95,75	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	27 370 189,74	7 028 838,13	25,68	2 170 878,76
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>28 219 049,74</b>	<b>7 841 632,59</b>	<b>27,79</b>	<b>2 170 878,76</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 298 889,00	1 271 072,02	97,86	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 298 889,00</b>	<b>1 271 072,02</b>	<b>97,86</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>29 517 938,74</b>	<b>9 112 704,61</b>	<b>30,87</b>	<b>2 170 878,76</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	47 900,00	47 399,24	98,95	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00	95 568,49	95,57	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>147 900,00</b>	<b>142 967,73</b>	<b>96,67</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>29 665 838,74</b>	<b>9 255 672,34</b>	<b>31,20</b>	<b>2 170 878,76</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>2 777 439,08</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>32 443 277,82</b>	<b>9 255 672,34</b>		<b>2 170 878,76</b>

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DES ULIS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 876 292,00	1 818 666,60	37,30	954 898,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500 100,00	2 924,30	0,04	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 300 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 959 914,03	4 710 376,61	159,14	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	458 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>17 144 306,03</b>	<b>8 831 967,51</b>	<b>51,52</b>	<b>954 898,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	12 798 971,79			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 400 000,00	2 496 366,75	104,02	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00	95 568,49	95,57	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>15 298 971,79</b>	<b>2 591 935,24</b>	<b>16,94</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>32 443 277,82</b>	<b>11 423 902,75</b>	<b>35,21</b>	<b>954 898,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>32 443 277,82</b>	<b>11 423 902,75</b>		<b>954 898,00</b>

## S'agissant des subventions versées :

La ville a procédé au versement des fonds de concours liés au transfert de la compétence voirie (Ville et Courtabœuf) à hauteur de 812 K€.

## Les opérations AP/CP:

- ✓ S'agissant de l'espace commercial de Courdimanche (opération 20191) : Des études de faisabilité en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur du centre commercial de Courdimanche ont été engagées en 2025 pour un montant de 9 K€.
- ✓ S'agissant de la rénovation des groupes scolaires (opération 20231) : Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres suite à la consultation pour la maîtrise d'oeuvre a été réalisée pour un montant de 43 K€.
- ✓ S'agissant de la création de cours végétalisées (opération 20232) : Des études relatives à des analyses de sol et des plans topographiques pour les cours de la Queue d'oiseau et Bosquet ainsi que les travaux pour la cour des Bergères ont été engagés à hauteur de 513 K€.

## S'agissant des opérations globales réalisées:

**Opération 100 – Bâtiments** : 592 K€ notamment pour les plus importantes :

- ✓ des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de France TRAVAIL pour 155 K€
- ✓ des travaux à l'hôtel de ville pour la rénovation de la salle du conseil et l'aménagement d'une salle de détente à destination des agents pour 82 K€
- ✓ des travaux de rénovation de la cuisine de la MPT des Amonts pour 27 K€
- ✓ des travaux dans les locaux des passerelles Plaine et Lune pour 31 K€
- ✓ des travaux dans les zones techniques des crèches et réaménagement de la biberonnerie du multi-accueil pour 79 K€
- ✓ des travaux de réfection des sanitaires du marché couvert pour 50 K€
- ✓ des travaux dans les logements communaux pour 13 K€

**Opération 200 – Enseignement formation** : 1 021 K€ dont :

- ✓ Travaux d'extension du groupe scolaire le Parc pour 409 K€
- ✓ Renouvellement de matériels de cuisine et d'entretien dans les écoles pour 77 K€
- ✓ Travaux d'aménagement de l'aire de jeux de la Queue d'oiseau pour 171 K€
- ✓ Achat de mobilier dans les écoles pour 55 K€
- ✓ Travaux de réfection des toitures et remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire des Avelines pour 161 K€
- ✓ Fourniture et pose de clôture aux accueils de loisirs 4 saisons pour 40 K€



## **Opération 300 – Culture** : 15,1 K€ :

Il s'agit des travaux réalisés sur les équipements culturels, en particulier :

- ✓ Fourniture et pose d'une source centrale de bloc autonome d'éclairage de sécurité (BAES) à l'espace culturel Boris Vian

## **Opération 400 – Sport et jeunesse** : 869 K€ :

Il s'agit des travaux réalisés dans les équipements sportifs, en particulier :

- ✓ Travaux de réhabilitation de la piscine dans le cadre de la mise en sécurité de la charpente et toiture à hauteur de 167 K€
- ✓ Travaux de réfection de la toiture du gymnase de l'Essouriau et travaux de sécurisation et fourniture et pose d'aérothermes aux gymnases des Amonts et Essouriau pour 294 K€
- ✓ Travaux d'aménagement du terrain de sport des Amonts pour 115 K€
- ✓ Travaux de réfection des sanitaires au Tennis Club de Courtaboeuf pour 24 K€
- ✓ Rénovation du terrain de basket et du boulodrome ainsi que la pose d'un pare-ballon au plateau de l'Essouriau pour 88 K€
- ✓ Travaux d'aménagement d'une cage à lancer et rénovation des luminaires de la tribune du stade Jean-Marc Salinier pour 20 K€
- ✓ Travaux de réaménagement de la direction des sports pour 114 K€

## **Opération 800 – Aménagement urbain** : 491 K€ :

Il s'agit dans le cadre de cette opération, des travaux réalisés pour l'aménagement de l'espace public, et notamment :

- ✓ Réaménagement des parcs (plantations, aires de jeux, plage, caniparc, abris de jardin) à hauteur de 157 K€
- ✓ Travaux de rénovation de l'éclairage public pour 61 K€
- ✓ Travaux de rénovation des sous-stations et du réseau de chauffage à hauteur de 180 K€
- ✓ Fourniture et pose d'un filet anti-pigeon Passerelle de la Cité pour 17 K€

## **Opération 2000 – Renouvellement de matériel** : 346 K€ dont :

- ✓ Acquisition de véhicules et de vélos électriques pour un montant de 52 K€
- ✓ Achat de divers matériels et de petits équipements pour la piscine à hauteur de 58 K€
- ✓ Achat de petits équipements pour la réalisation des travaux en régie pour 100 K€
- ✓ Acquisition de petits équipements (gilets pare-balles et VTT) pour la police municipale pour 5 K€
- ✓ Achat de divers matériels pour la salle du conseil et la salle de détente des agents pour 13 K€
- ✓ Achat de petits équipements pour les services culturels pour 43 K€ (console numérique son et parasols)
- ✓ Achat de mobiliers et divers matériels pour les services administratifs à hauteur de 42 K€

## **Opération 3000 – Nouvelles technologies de l'information** : 639 K€ :

Il s'agit des outils informatiques nécessaires au fonctionnement de la collectivité, dont :

- ✓ Matériels et licences informatique pour les services municipaux à hauteur de 324 K€
- ✓ Achat de logiciels et de licences à hauteur de 252 K€
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'adoption d'un parapeur électronique, de la mise en conformité des salles informatiques et l'acquisition d'une solution de virtualisation pour 63 K€

# Section d'investissement

La section de d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la valorisation du patrimoine de la collectivité.

## Les recettes d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend les recettes et les dépenses définies pour un exercice budgétaire correspondant aux différents projets de l'équipe municipale.

Les recettes d'investissement se décomposent principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, la Région, le Département ...)
- Les Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'aménagement (FCTVA)
- Les emprunts
- Les produits de cessions

**Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 831 K€. Cela représente 51,51% du budget voté 2025.**

Il s'agit pour la collectivité des ressources financières permettant la réalisation de nouveaux équipements, en fonction des besoins recensés, la réhabilitation ou réagencement des équipements existants. Elles peuvent prendre plusieurs formes ; il peut s'agir de versements à la ville de subventions, du recours à l'emprunt, de l'autofinancement et des ressources propres.



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 876 292,00	1 818 666,60	37,30	954 898,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500 100,00	2 924,30	0,04	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 300 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 959 914,03	4 710 376,61	159,14	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	458 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>17 144 306,03</b>	<b>8 831 967,51</b>	<b>51,52</b>	<b>954 898,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	12 798 971,79			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 400 000,00	2 496 366,75	104,02	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00	95 568,49	95,57	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>15 298 971,79</b>	<b>2 591 935,24</b>	<b>16,94</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>32 443 277,82</b>	<b>11 423 902,75</b>	<b>35,21</b>	<b>954 898,00</b>
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>32 443 277,82</b>	<b>11 423 902,75</b>		<b>954 898,00</b>

### Les dotations et fonds divers :

Ce chapitre regroupe le FCTVA ainsi que la taxe d'aménagement.

Le FCTVA est un dispositif de soutien à l'investissement local de l'Etat qui permet de récupérer cette fraction de TVA au regard des travaux d'investissement réalisés sur l'année écoulée (plan de relance N-1). La recette réalisée en 2025 s'élève à 749 K€.

La taxe d'aménagement est une recette liée aux permis de construire délivrés sur la commune et payé par les pétitionnaires. Elle représente une recette de 1 586 K€ pour l'exercice 2025.

### Les subventions d'investissement perçues :

Il s'agit des divers dispositifs mobilisables que la commune a sollicité à l'ensemble des organismes financeurs (Département, Région, Préfecture, CPS...) conformément au programme d'investissement. Le montant total perçu s'élève à 1 818 K€ et se décline ainsi :

- ✓ Subvention d'un montant de 386 K€ dans le cadre du dispositif DPV 2021 relatif à l'extension du groupe scolaire les Avelines et la réfection de faux plafonds de la piscine,
- ✓ Solde de subvention versée par la CPS dans le cadre du SIC à hauteur de 1 222 K€ relative au projet de réaménagement du Parc Urbain, les travaux d'extension au groupe scolaire Courdimanche et les travaux d'aménagement d'équipements sportifs situés dans le Quartier Politique de la Ville.
- ✓ Les produits relatifs aux amendes de police s'élève à 193 K€.

# 06

## Les recettes d'investissement

### **L'excédent de fonctionnement capitalisé :**

Il s'agit du montant affecté à la couverture du besoin de financement constaté lors du vote du compte financier unique 2025. Cette somme vient de la section de fonctionnement et est déduite des excédents de clôture constatés en 2025. Il s'élève à 1 825 K€.

### **Les opérations d'ordre d'investissement :**

D'un montant réalisé de 2 496 K€, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Il s'agit de recettes calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

Ce poste participe à l'autofinancement de la collectivité provenant des excédents de la section de fonctionnement.

### **Les opérations patrimoniales :**

Ces opérations comptables portent sur le traitement des frais d'études et d'insertion et la régularisation des comptes d'avances (235, 238) pour un montant total de 95 K€.

# Endettement de la commune

07



## Encours de la dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'élevait à 9 725 K€.

L'encours de dette de la collectivité est en diminution ces dernières années, celle-ci se désendette donc progressivement. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années si aucun nouvel emprunt n'est souscrit.

### S'agissant des emprunts et dettes assimilées :









Les charges financières représentent le capital de la dette que doit obligatoirement rembourser la collectivité.

Elles s'élèvent pour 2025 à hauteur de 1 269 K€, contre 1 579 € en 2021.

**En 2025, la commune n'a pas eu besoin de recourir à la contraction d'un emprunt.**

### Synthèse

En date du 31/12/2025

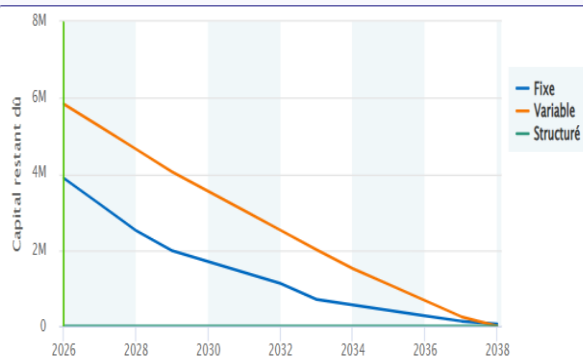
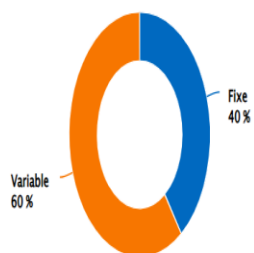
 Notionnel	Nombre de financements	13	<b>9 725 513€</b> CRD (au 31/12/2025)
	Durée de vie résiduelle	12 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	9 ans et 6 mois	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	40%	<b>2,68%</b> Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	60%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
 Annuités	Capital	1 270 K€	<b>1 564 572€</b> Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	295 K€	
	ICNE au 31/12/2025	51 K€	
 Marché	€STR	1,92%  (2,90% au 01/01/2025)	<b>2,54%</b> Taux fixe 15 ans  (2,14% au 01/01/2025)
	Taux fixe 10 ans	2,48%  (2,16% au 01/01/2025)	
	Taux fixe 20 ans	2,55%  (2,10% au 01/01/2025)	

## Taux fixe de marché ⓘ

	Taux	evol. 1 mois	evol. 1 an
10 ans	2,83 %	▲ +0,05 %	▲ +0,61 %
15 ans	2,79 %	▲ +0,05 %	▲ +0,52 %
20 ans	2,73 %	▲ +0,04 %	▲ +0,47 %
25 ans	2,67 %	▲ +0,04 %	▲ +0,44 %

## REPARTITION PAR RISQUE

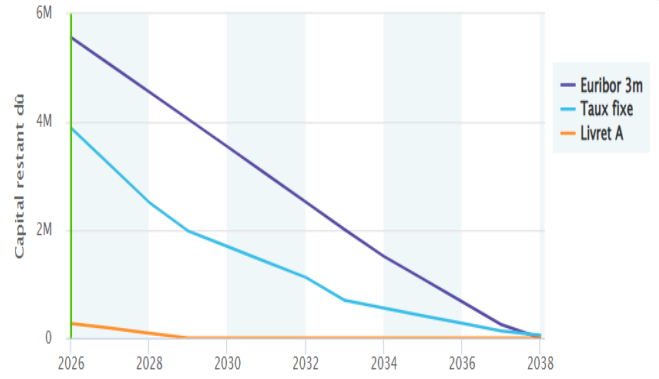
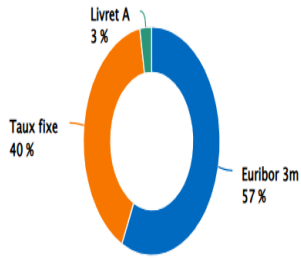
Répartition par risque au 31/12/2025



Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen ⓘ	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	Crd au 11/06/2026
Fixe	3 890 218,26 €	40,00 %	6	2,20 %	97 447,45 €	12 ans 8 mois et 1 jour	3 890 218,26 €
Variable	5 835 294,43 €	60,00 %	7	3,01 %	197 556,55 €	11 ans 6 mois et 1 jour	5 835 294,43 €

## REPARTITION PAR INDEXATION

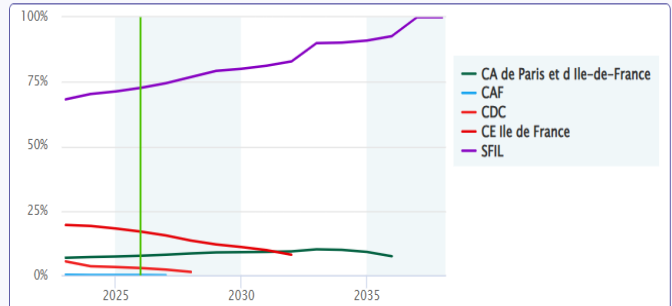
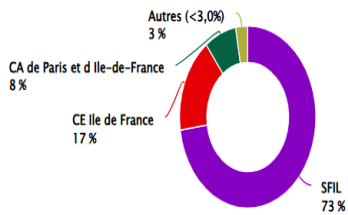
Répartition par index au 31/12/2025








Indexation	CRD	Poids	Nombre de lignes
Euribor 3m	5 565 016,33 €	57,22 %	3
Taux fixe	3 890 218,26 €	40,00 %	6
Livret A	270 278,10 €	2,78 %	4

## REPARTITION PAR PRETEUR

Répartition par banque au 31/12/2025



Banque	Encours	Nb. emprunts	Date d'échéance	Poids
Société de Financement Local 	7 071 266,33 €	5	01/09/2038	72,71 %
Caisse d'Epargne Ile de France 	1 642 857,18 €	2	20/12/2032	16,89 %
Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France 	733 333,32 €	1	21/11/2036	7,54 %
Caisse des Dépôts et Consignations 	270 278,10 €	4	01/12/2028	2,78 %
Caisse d'Allocations Familiales 	7 777,76 €	1	01/12/2027	0,08 %
	9 725 512,69 €	13		100,00 %

## L'endettement de la commune

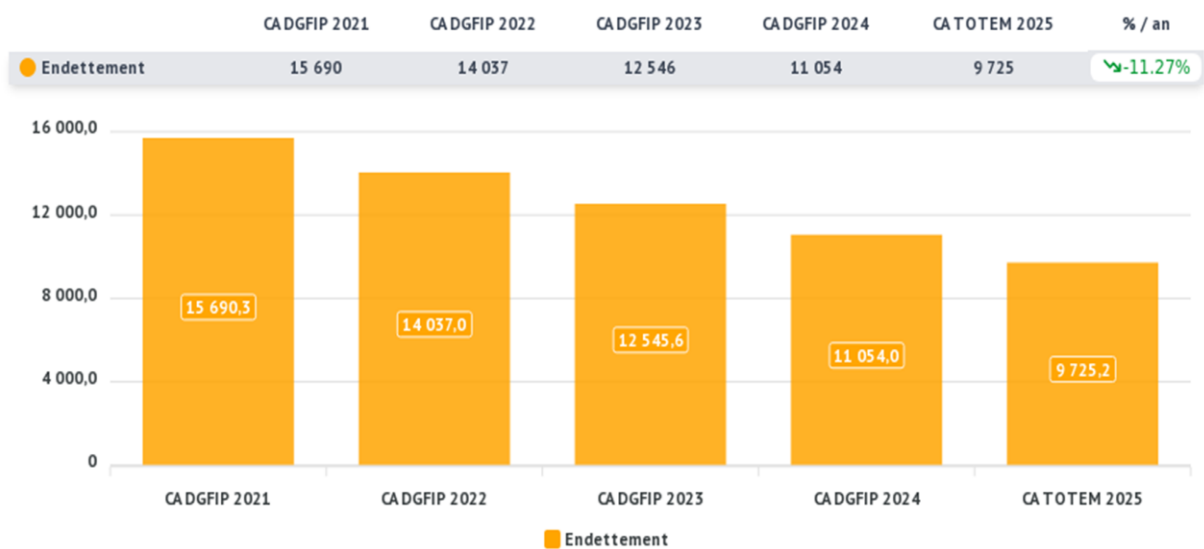
La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la ville à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite de nouveaux travaux de réhabilitation.

Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la communauté, notamment au niveau des établissements de crédit.

Il est à noter que pour la ville des Ulis la capacité de désendettement est de X années et qu'il convient de rapprocher de ville de même strate (moyenne de X années).

### LES ULIS - Endettement en k€



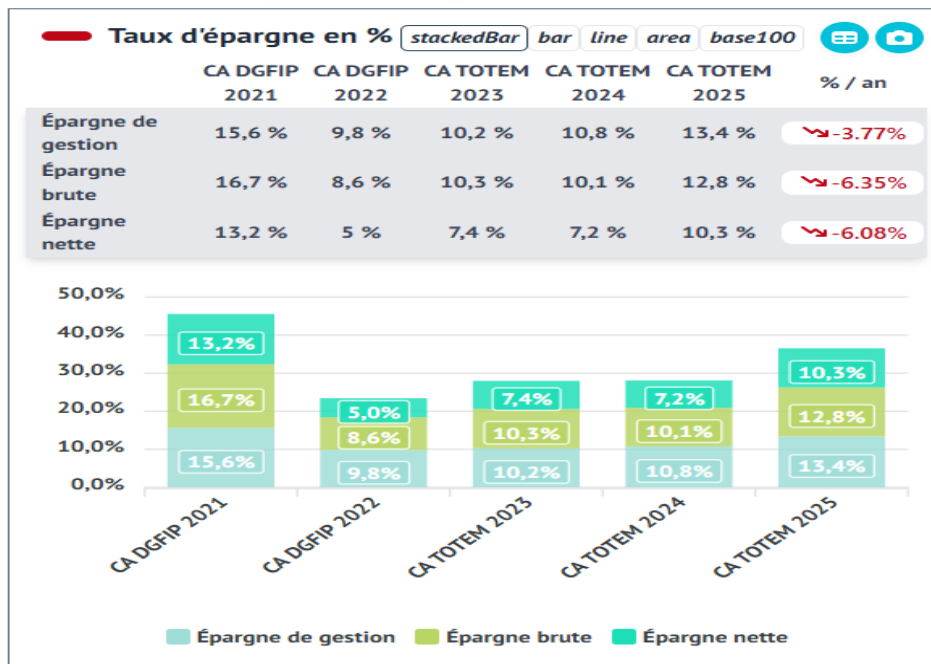
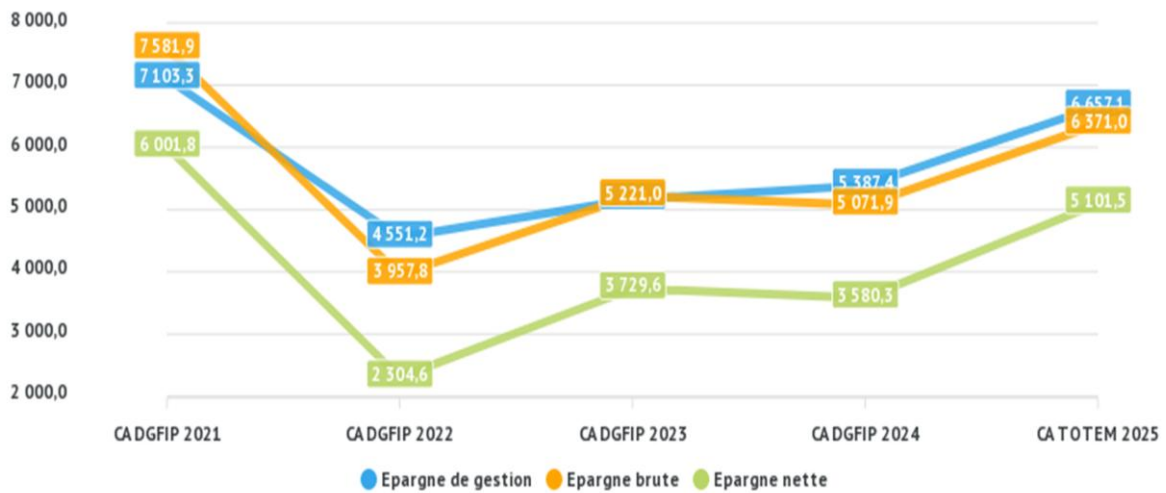
## Les ratios et les épargnes

Le graphique ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette de la ville sur les 5 derniers exercices budgétaires :



### LES ULIS - Soldes d'épargne en k€

	CADGFIP 2021	CADGFIP 2022	CADGFIP 2023	CADGFIP 2024	CATOTEM 2025	% / an
Épargne de gestion	7 103	4 551	5 164	5 387	6 657	↘-1.61%
Épargne brute	7 582	3 958	5 221	5 072	6 371	↘-4.26%
Épargne nette	6 002	2 305	3 730	3 580	5 101	↘-3.98%



# 08

# Les ratios financiers

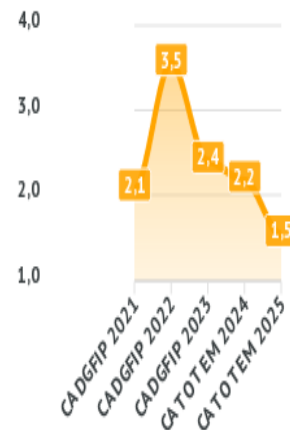
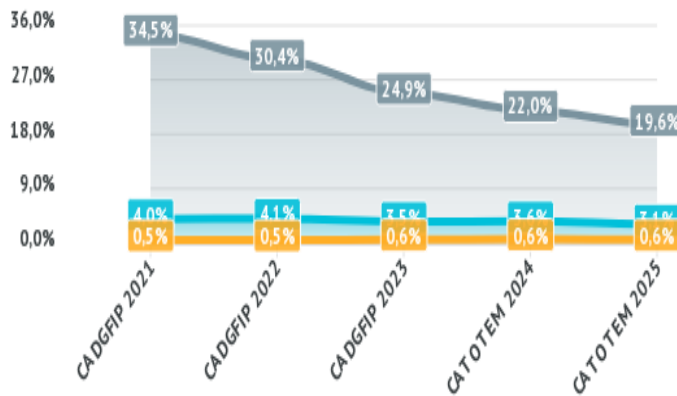
## Les ratios et les épargnes

Le graphique ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette de la ville sur les 5 derniers exercices budgétaires :



### LES ULIS - Ratios d'endettement

	CADGFIP 2021	CADGFIP 2022	CADGFIP 2023	CATOTEM 2024	CATOTEM 2025	% / an
● Dette / Recettes de gestion	34,5 %	30,4 %	24,9 %	22 %	19,6 %	▼-13.22%
● Annuités de dette / Recettes de gestion	4 %	4,1 %	3,5 %	3,6 %	3,1 %	▼-5.90%
● Charges d'intérêts / Recettes de gestion	0,5 %	0,5 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	▲2.87%
● Capacité de désendettement	2,1 %	3,5 %	2,4 %	2,2 %	1,5 %	▼-7.28%



● Dette / Recettes de gestion ● Annuités de dette / Recettes de gestion  
● Charges d'intérêts / Recettes de gestion

● Capacité de désendettement



*Terre de talents*



**site**

*[www.lesulis.fr](http://www.lesulis.fr)*



**standard**

*01 69 29 34 00*



**Adresse**

*Rue du Morvan - Esplanade  
de la République*

